

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Numéro 1883-279

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur une demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements, concernant le bâtiment situé aux **4633-39, rue de Compiègne** à Saint Léonard, lot numéro 1 001 654 du cadastre du Québec, dans la zone H06-08.

Ces dérogations visent à ce que :

- la marge avant minimale de 6,05 mètres, indiquée à la grille des usages et normes de la zone H06-08, soit réduite à 5,52 mètres pour le mur avant du bâtiment;
- la marge latérale minimale de 3 mètres, indiquée à la grille des usages et normes de la zone H06-08, soit réduite à 2,62 mètres pour un agrandissement du rez-de-chaussée en cour arrière;
- la distance minimale de 2 mètres entre un escalier extérieur et toute ligne de terrain, exigée à l'article 6.1.2.1, item 15 a) du règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 1,5 mètre de la ligne de rue, pour l'escalier en cour avant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le lundi 4 décembre 2006, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.**

Donné à Montréal,
arrondissement de Saint-Léonard,
ce 15^e jour du mois de novembre 2006.

**LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT,
M^e DANIELLE RUEST**